RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 02468
Numéro SIREN : 383 068 137
Nom ou dénomination : ABCD RESSOURCES HUMAINES

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2021 sous le numéro de dépôt 6319

ABCD Ressources Humaines
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000€ Euros
Siège social : 1 Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
RCS : Versailles B 383 068 137 (91B02468)

n° de dépôt 6319 11 MARS 2021

n° de facture

n° de gestion

n° de chrono

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07/ 05/ 2020

L'an 2020, et le 7 mai, à 11 heures, les associés d'A B C D RESSOURCES HUMAINES se sont réunis aux bureaux de la société/ Domicile du gérant du à la crise sanitaire , en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Monsieur Thierry DURAND préside la séance en qualité de gérant.
Le Président constate que sont présents :

- Monsieur Thierry DURAND
 Propriétaire de 90% du capital de la société soit 450 parts sociales

Total des parts présentes : Quatre cents Cinquante parts sur les 500 composants le capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et, qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PREMIERE RESOLUTION
L'assemblée donne acte à la gérance que bien que toutes les dispositions statuaires ou législatives relatives aux convocations des assemblées n'aient pas été intégralement respectées, comme tous les associés sont présents l'assemblée peut valablement délibérer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2019 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.
En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TD

TROISIEME RESOLUTION
Détermination du bénéfice distribuable, la réserve légale étant complète :

- Bénéfice distribuable /L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante : Dividendes reportés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'assemblée générale ordinaire ABCD entérine les absences d'honoraires des Associés Audrey Durand et Xavier Durand et les frais de vie de Thierry Durand.

CINQUIEME RESOLUTION
L'assemblée générale enregistre le départ en tant qu'associée de Madame Marie Jo Boudarel et la reprise de ses parts par acte sous seing privé par monsieur Thierry Durand.
L'assemblée générale approuve la nouvelle répartition du Capital et la Modification des Statuts → Ceux-ci feront l'objet d'une AG Extraordinaire sur début 2020.

SIXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Thierry DURAND et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Thierry DURAND n'a pas pris par au vote.

NEUVIEME RESOLUTION
L'assemblée générale confirme la répartition du capital :

- Thierry DURAND	90 % des parts
- Audrey Durand	5% des Parts
- Xavier Durand	5% des Parts
- Total	500 parts de 80 €, soit 40 000€ de capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION
L'assemblé général confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

ABCD
Ressources Humaines
1, Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
Tél : 01.34.62.90.73
383 068 137

T. DURAND

GERANT

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance que bien que toutes les dispositions statuaires ou législatives relatives aux convocations des assemblées n'aient pas été intégralement respectées, comme tous les associés sont présents l'assemblée peut valablement délibérer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION

Détermination du bénéfice distribuable, la réserve légale étant complète :

- Bénéfice de l'exercice
- Report à nouveau antérieur
- Bénéfice distribuable

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

- Les Dividendes sont reportés

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale a enregistré précédemment le départ en tant qu'associée de Madame Marie Jo Boudarel et la reprise de ses parts par acte sous-seing privé par monsieur Thierry Durand.

La répartition du capital est à ce jour la suivante :

- Thierry DURAND	90 % des parts
- Audrey Durand	5% des Parts
- Xavier Durand	5% des Parts
- Total	500 parts de 80 €, soit 40 000€ de capital.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame Durand épouse Dechanoz Audrey et Monsieur Xavier Durand et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Thierry DURAND et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblé général confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

TD

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1. Validation de la Création d'une SCI une fois le lieu de Vie trouvé au Domicile du gérant T Durand en vue d'asseoir ABCD dans une nouvelle activité plus rémunératrice dans une préretraite et assurant une pérennité des revenus/retraite
2. Préparation du Changement des Axes de Formation et Conseil / ET gde Ouverture vers le Spirituel / Coaching individuel/ Life Coaching ET Soins énergétiques /…
3. Préparation pour Modification de l'implantation du siège ABCD et création d'une nouvelle zone de prospection/ Recommandations-Clients.
4. Validation de principe d'un nouveau Capital Social et d'une SARL Familiale

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 410.046€ euros avant impôts…dus essentiellement à la réintégration du facturé d'avance suite au Contrôle fiscal de2019.
La réserve légale est complète.
La société dispose d'un report à nouveau mineur et inscrivant la SARL ABCD dans une baisse drastique de son activité…et de son Potentiel de trésorerie.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

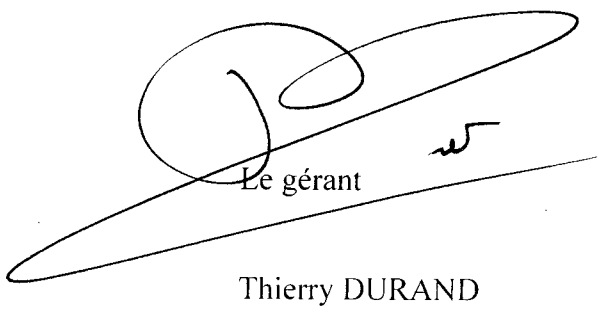
Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices précédents, ont été les suivants : Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non-déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 de ce même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposés recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.



Le gérant

Thierry DURAND

cerfa N° 15948*01
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2019

Désignation de l'entreprise ABCD — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 Parc Des Fontenelles 78870 BAILLY

SIRET 38306813700017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012	
		Autres * 014	62 060	016	62 060
	Immobilisations corporelles*	028	32 083	030 8 731	23 353
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044	94 143	048 8 731	85 413
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 100	066	1 100
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	35 220	070	35 220
	Créances (2) Autres* (3)	072	787 652	074	787 652
	Valeurs mobilières de placement	080	180 000	082	180 000
	Disponibilités	084	315 154	086	315 154
	Charges constatées d'avance*	092	221	094	221
	Total II	096	1 319 347	098	1 319 347
	Total général (I + II)	110	1 413 490	112 8 731	1 404 759

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	40 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	4 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	346 312
	Résultat de l'exercice	136	410 047
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	800 358
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	29 034
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 19 257)	172	575 368
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	604 401
	Total général (I + II + III)	180	1 404 759

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	27 394
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABCD — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/09/2019

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue	biens			215	214	
		services *			217	218	1 077 764
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1 077 764
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	115 058
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	402	)	244	3 947
	Rémunérations du personnel*					250	40 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	9 969
	Dotations aux amortissements*					254	4 538
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	173 512
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	904 252
Produits financiers (III)	280	62 144		Charges financières (V)		294	60 310
Produits exceptionnels (IV)						290	60 838
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	554 098
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	2 780
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**					310	410 047

B- RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2				312	410 047	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 780	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	554 098
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies et octies A)*	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989		
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Pôles de compétitivité hors CICE *(art 44. undecies)*	990		
	ZFA *(44 quaterdecies)*	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346	350	948 392
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	18 533	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	18 533	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

DGFiP N° 2033 - C - SD 2019

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABCD — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	62 060	412		414		416	62 060	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	27 394	464		466	27 394	
	Autres immobilisations corporelles	470	4 689	472		474		476	4 689	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	66 749	492	27 394	494		496	94 143	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	4 383	554		556	4 383
	Autres immobilisations corporelles	560	4 192	562	155	564		566	4 347
TOTAL		570	4 192	572	4 538	574		576	8 731

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590		583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCD

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour depréciation	660	24 113	652		664	24 113	666	
TOTAL		680	24 113	682		684	24 113	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 351
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	8 617
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 646
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2018 et clos le : 30/09/2019 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 077 764
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 077 764

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	64 174
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	50 884
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	115 058

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	962 706

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	962 706

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	1 077 764	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/10/2018	160	30/09/2019	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (6)
cerfa (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F-SD 2019

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET 38306813700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD

ADRESSE (voie) 1 Parc Des Fontenelles

CODE POSTAL 78870 VILLE BAILLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom patronymique BOUDAREL | Prénom(s) MARIE JOSE | Nom marital BOUDAREL | % de détention 11,0000 | Nb de parts ou actions 55,00 | Naissance : Date 26/02/1967 | N° Département 33 | Commune SAINTE-FOY-LA-GRANDE | Pays France | Adresse : N° 6 | Voie Boulevard Republique | Code Postal 92370 | Commune CHAVILLE | Pays France

Titre (2) MR | Nom patronymique DURAND | Prénom(s) THIERRY | Nom marital DURAND | % de détention 79,0000 | Nb de parts ou actions 395,00 | Naissance : Date 10/05/1956 | N° Département 92 | Commune BOULOGNE-BILLANCOURT | Pays France | Adresse : N° 10 | Voie AVENUE SAINT PAUL | Code Postal 92370 | Commune CHAVILLE | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2019

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) (7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET : 38306813700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD

ADRESSE (voie) 1 Parc Des Fontenelles

CODE POSTAL 78870 VILLE BAILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABCD
Numéro de siret 38306813700017

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CONTROLE FISCAL	554 098	
CONTROLE FISCAL		53 400
REGULARISATIONS DIVERSES		7 438
Total	**554 098**	**60 838**

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise	ABCD
Numéro siret	38306813700017

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 330)	
Amendes et pénalités	554 098
TOTAL	554 098

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
CREDIT IMPOT SUR REVENUS IMMOBILIERS DE SOURCE ETRANGERE	6 463
CONTROLE FISCAL - REPRISE PCA	888 529
CONTROLE FISCAL - REPRISE FACTURES FRS	53 400
TOTAL	948 392

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABCD
Numéro de siret 38306813700017

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Désignations	Montant
FNP ACOFEC	3 660
Total des charges à payer	**3 660**

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABCD

Numéro de siret 38306813700017

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	38306813700017	7022Z
ABCD 1 Parc Des Fontenelles 78870 BAILLY	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	18 533
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	18 533
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	18 533
l	**III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

N° de Dossier : ABCD

PHDO

ACOFEC 6 parc des Fontenelles 78870 Bailly

En Euro

ABCD

1 Parc Des Fontenelles

78870 BAILLY

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2019

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
	306465			
N° Siret	38306813700017			

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

cerfa

N° 11084* 20

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD
2019

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/18	et clos le	30/09/19	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABCD 1 Parc Des Fontenelles 78870 BAILLY	
SIRET 3 8 3 0 6 8 1 3 7 0 0 0 1 7	Mél : thierry.durand.abcd@hotmail.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil pour les affaires et autres cons — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % * | Bénéfice imposable à 28 % | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 18 533

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐ — Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies* ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ — Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse 0 — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : Isacompta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ACOFEC 6 parc des Fontenelles 78870 Bailly *Tél :* 0130800515	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 13/01/20 Lieu : BAILLY
	Qualité et nom du signataire : GERANT M DURAND
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
DURAND DURAND THIERRY 10 AVENUE SAINT PAUL 92370 CHAVILLE	395	2019	40 000		6 289		

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

Bailly, le 21 AVRIL 2020

Monsieur Xavier Durand
118 Rue Danton
92300 Levallois

Lettre
Remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le 7/05/2020 à 11 heures, à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019
- Echanges et enregistrement des événements marquants
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé, la société comprenant plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport du gérant, s'agissant de la gestion d'ABCD Ressources Humaines
- Le texte des résolutions proposées
- Une proposition de Statuts modifiés/ Capital-Adresse-SCI-
- Le rapport spécial du gérant sur les opérations Art. 50
- La proposition de procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 05 2020

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry DURAND

Bailly, le 21 AVRIL 2020

Monsieur Thierry DURAND
10 Av St Paul
92370 Chaville

Lettre
Remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le 7/05/ 2019 à 11 heures, à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019
- Echanges et enregistrement des événements marquants
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé, la société comprenant plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport du gérant, s'agissant de la gestion d'ABCD Ressources Humaines
- Le texte des résolutions proposées
- Une proposition de Statuts modifiés/ Capital-Adresse-SCI-
- Le rapport spécial du gérant sur les opérations Art. 50
- La proposition de procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 05 2020

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry DURAND

Bailly le 21 Avril 2020

Madame Audrey Durand/
Épouse Dechanoz
11 RD 1075
38.390 PORCIEU AMBLAGNIEU

Lettre
Remise en main propre

Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le 7/05/ 2020 à 11 heures, à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019
- Echanges et enregistrement des événements marquants
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé, la société comprenant plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport du gérant, s'agissant de la gestion d'ABCD Ressources Humaines
- Le texte des résolutions proposées
- Une proposition de Statuts modifiés/ Capital-Adresse-SCI-
- Le rapport spécial du gérant sur les opérations Art. 50
- La proposition de procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 05 2020

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry DURAND

Bailly, le 21 AVRIL 2020

Monsieur Thierry DURAND
10 Av St Paul
92370 Chaville

Lettre
Remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le 7/05/ 2019 à 11 heures, à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019
- Echanges et enregistrement des événements marquants
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé, la société comprenant plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport du gérant, s'agissant de la gestion d'ABCD Ressources Humaines
- Le texte des résolutions proposées
- Une proposition de Statuts modifiés/ Capital-Adresse-SCI-
- Le rapport spécial du gérant sur les opérations Art. 50
- La proposition de procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 05 2020

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry DURAND

Bailly, le 21 AVRIL 2020

Monsieur Xavier Durand
118 Rue Danton
92300 Levallois

Lettre
Remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le 7/05/2020 à 11 heures, à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019
- Echanges et enregistrement des événements marquants
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé, la société comprenant plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport du gérant, s'agissant de la gestion d'ABCD Ressources Humaines
- Le texte des résolutions proposées
- Une proposition de Statuts modifiés/ Capital-Adresse-SCI-
- Le rapport spécial du gérant sur les opérations Art. 50
- La proposition de procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 05 2020

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry DURAND

Bailly le 21 Avril 2020

Madame Audrey Durand/
Épouse Dechanoz
11 RD 1075
38.390 PORCIEU AMBLAGNIEU

Lettre
Remise en main propre

Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le 7/05/ 2020 à 11 heures, à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019
- Echanges et enregistrement des événements marquants
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette assemblée par votre conjoint ou par un associé, la société comprenant plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir qui vous permettra de vous faire représenter.

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport du gérant, s'agissant de la gestion d'ABCD Ressources Humaines
- Le texte des résolutions proposées
- Une proposition de Statuts modifiés/ Capital-Adresse-SCI-
- Le rapport spécial du gérant sur les opérations Art. 50
- La proposition de procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 05 2020

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry DURAND

ABCD Ressources Humaines
Société à responsabilité limitée
au capital de 40.000 €
Siège social : 1 Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
RCS : Versailles B 383 068 137 (91B02468)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/9/2019

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et règlementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2019 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Notre société a bénéficié durant l'exercice 2018/2019, comme pour l'exercice précédent, de facteurs très défavorables, à savoir :

- Rupture d'activité commerciale suite à un contrôle fiscal dramatique pour le gérant et sa motivation
- Stagnation et réductions des budgets de Formation confiés par nos clients les plus importants,
- Absence totale de recherche clients
- Renouvellement de clients difficiles qui ne nous pas permis de faire face à la concurrence, tout en réduisant nos marges.
- Recherche d'un lieu d'exercice de l'Activité Développement Personnel pour réorienter l'Activité d'ABCD Ressources Humaines

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les budgets captés chez nos clients pour l'exercice 2020 2021 sont en très nette régression voir à 0 € de C Affaires. Et le résultat sera, probablement, en très forte chute.

ABCD Ressources Humaines
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 € EUROS
Siège social : 1 Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
RCS : Versailles B 383 068 137 (91B02468)

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS

VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

Chers associés,

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- Monsieur Thierry DURAND
 - A perçu un salaire brut de consultant de 40 000 euros.
 - Son compte courant d'associé, n'a pas donné lieu à rémunération

- Audrey Durand n'a rien perçue.

- Xavier Durand n'a rien perçu.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le gérant

Thierry DURAND